



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 juillet 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Pascale Douineau
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Michaël Quernez
Eric Alagon a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Christophe Couic a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

**8. TARIF DE LOCATION DU STADE MUNICIPAL JEAN CHARTE
MODIFICATION DU TARIF**

Exposé :

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la tarification à la journée de la location du stade principal Jean Charter.

Celle-ci passerait de 450 euros à 600 euros par jour d'utilisation aux associations dont le siège social n'est pas Quimperlois ainsi qu'aux organismes privés.

Cette hausse est motivée par des coûts supplémentaires liés à l'utilisation intensive du terrain synthétique, à laquelle contribue le FC Lorient. Le rajout de granulats et le décompactage doit se faire en conséquence plus régulièrement. De plus, le fait que ce stade soit de plus en plus utilisé en nocturne, l'augmentation du coût de l'énergie ainsi que de la consommation d'électricité est plus conséquente.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de fixer comme suit le tarif de location du stade municipal Jean Charter aux associations dont le siège social n'est pas Quimperlois ainsi qu'aux organismes privés : **600 € par jour d'utilisation**

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 juin 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ .**

